



Mairie de Bouxières-aux-Dames

Accueil de loisirs

Accueil de vos enfants âgés de 4 à 12 ans,
De 9h à 17h (accueil péricentre de 8h à 9h & de 17h à 18h)
Au groupe scolaire René Thibault

Du lundi 13 au vendredi 17 avril 2015

Directrice : Stéphanie BLETNER

Thème :

Les enquêtes policières



Mairie de Bouxières-aux-Dames

Accueil de loisirs

Accueil de vos enfants âgés de 4 à 12 ans,
De 9h à 17h (accueil péricentre de 8h à 9h & de 17h à 18h)
Au groupe scolaire René Thibault

Du lundi 13 au vendredi 17 avril 2015

Directrice : Stéphanie BLETNER

Thème :

Les enquêtes policières



Du lundi 20 au vendredi 24 avril 2015

Directrice : Florence FOCHE SATO

Thème :

Le printemps



Du lundi 20 au vendredi 24 avril 2015

Directrice : Florence FOCHE SATO

Thème :

Le printemps



	QF < 800€	QF > 800€	Non Bouxiérois	Prestation de service *	Aide aux temps libres = bons CAF
Semaine 1 & 2	41,85€/ semaine	44,10€/ semaine	60,60€/ semaine	20,80€/ semaine	19€/ semaine
Repas	3,89€/ jour	4€/ jour	4,10€/ jour	Aides à déduire (si vous en bénéficiez)**	

*à déduire si allocataire CAF et dépendant du régime général de sécurité sociale.

** Attention : ces aides sont déduites sur les jours de présence de l'enfant, le tarif plein est appliqué en cas d'absence.

Renseignements et inscriptions

L'inscription est obligatoire et se fait uniquement à la semaine auprès de la mairie (toute inscription sera facturée, nombre de places limité).

L'inscription pour le repas est réalisée chaque jour lors de l'accueil du matin, soit auprès de la directrice, soit auprès d'un animateur.

Votre enfant ne pourra fréquenter le centre que si nous disposons d'une fiche de renseignements/fiche sanitaire de liaison : pensez à la demander.



	QF < 800€	QF > 800€	Non Bouxiérois	Prestation de service *	Aide aux temps libres = bons CAF
Semaine 1 & 2	41,85€/ semaine	44,10€/ semaine	60,60€/ semaine	20,80€/ semaine	19€/ semaine
Repas	3,89€/ jour	4€/ jour	4,10€/ jour	Aides à déduire (si vous en bénéficiez)**	

*à déduire si allocataire CAF et dépendant du régime général de sécurité sociale.

** Attention : ces aides sont déduites sur les jours de présence de l'enfant, le tarif plein est appliqué en cas d'absence.

Renseignements et inscriptions

L'inscription est obligatoire et se fait uniquement à la semaine auprès de la mairie (toute inscription sera facturée, nombre de places limité).

L'inscription pour le repas est réalisée chaque jour lors de l'accueil du matin, soit auprès de la directrice, soit auprès d'un animateur.

Votre enfant ne pourra fréquenter le centre que si nous disposons d'une fiche de renseignements/fiche sanitaire de liaison : pensez à la demander.

